



**Fondation
Abbé Pierre**
pour le logement
des défavorisés

EXPULSIONS IMPAYÉS HABITAT INDIGNE DALO

**n'attendez
pas qu'il soit
trop tard !**

**La Plateforme d'accompagnement aux droits
liés à l'habitat de la Fondation Abbé Pierre
vous accueille, vous conseille
et vous accompagne dans vos démarches.**



**PLATEFORME ADLH
DE MONTPELLIER**

04 67 12 86 25

BON À SAVOIR

Les obstacles rencontrés par les ménages mal logés montrent qu'il ne suffit pas d'ouvrir un droit pour qu'il devienne effectif. Il est bien souvent difficile de se saisir des dispositifs, de mobiliser les acteurs compétents, de bénéficier des aides existantes et parfois même d'en avoir seulement connaissance.

C'est pourquoi la Fondation Abbé Pierre, en partenariat avec l'Association Trait d'Union, ADAGES Maison du Logement et la CLCV, met en place à Montpellier une **Plateforme d'Accompagnement aux Droits Liés à l'Habitat (ADLH)**, chargée de vous accueillir, de vous conseiller et de vous accompagner dans vos démarches pour faire valoir vos droits, à l'amiable ou en justice.

Si vous n'avez pas de référent social, ces permanences vous orienteront prioritairement vers les dispositifs de droit commun existants sur votre secteur. À défaut, l'équipe vous accompagnera dans vos démarches.

Si vous bénéficiez d'un suivi social, l'équipe de la permanence travaillera en étroite collaboration avec votre référent.

Plateforme ADLH de Montpellier

04 67 12 86 25

Accueil uniquement sur RDV pris par téléphone.

Permanence téléphonique du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h

Pour toute question, envoyez un mail à :
plateforme.adlh34@fap.fr

11, rue Auguste Comte 34000 Montpellier

www.fondation-abbe-pierre.fr

NOS PARTENAIRES

